



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
Excusés : Mme FORBIN,
M. BEZIA

PV du 9 janvier 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Pour rappel les stades Babin à la Norville et Failu à Egly sont fermés les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert le Grand

Fermeture du Complexe Henri Boissière du mardi 31 octobre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villabé

Fermeture du terrain en herbe du Gymnase Le Bras De Fer à partir du 7 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Germain lès Corbeil

Fermeture du stade municipal du 29 novembre 2023 au 28 février 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge

Fermeture du terrain en herbe du stade du Breuil du lundi 11 décembre 2023 au lundi 15 janvier 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy Sur Ecole

Fermeture du terrain de football du vendredi 15 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sou Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bondoufle

Fermeture de tous les terrains du complexe sportif Henry Marcille du mardi 9 janvier au lundi 15 janvier 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villejust

Fermeture des terrains de football du Complexe sportif de la Poupardièrre du vendredi 5 janvier 2024 au dimanche 14 janvier 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Briis sous Forges

Réouverture du stade à partir du 14 janvier 2024.



COUPES

U14 : 1/16^{ème} à jouer le 13 janvier 2024 à l'heure officielle.

Rappel :

Les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.5 du règlement de la coupe de l'Essonne U14).

Tirage le mardi 16 janvier 2024 à 18h30 Au District salle Gaston Villadier

Matches à jouer le 28 janvier 2024

- Seniors Essonne 1/16^{ème} finale
- Seniors District cadrage avant 1/8^{ème} finale
- Vétérans 1/16^{ème} finale
- U16 1/16^{ème} finale
- U18 1/16^{ème} finale

Rappel :

Les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.5 du règlement des coupes de l'Essonne Seniors, U16 et U18).

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

Calendrier prévisionnel des prochains tours de Coupe :

	Cadrage	1/16 ^{ème}	1/8 ^{ème}	1/4	1/2
Seniors Essonne		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
Seniors District	28/01/2024 avant : 1/8 ^{ème}		18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
Vétérans		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
+ 45 ans			18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
CDM			18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U18		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U16		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U14		13/01/2024	10/02/2024	30/03/2024	20/04/2024



	Cadrage	1/16 ^{ème}	1/8 ^{ème}	1/4	1/2
Seniors F à 11	10/02/2024 avant : 1/4			30/03/2024	20/04/2024
U15 F à 8	10/02/2024 avant : 1/8 ^{ème}		24/02/2024	30/03/2024	20/04/2024

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 9 DECEMBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361108 * St Germain St Pierre 1 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à St Germain St Pierre pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

SENIORS F à 11

Match remis du 9 décembre 2023 à jouer le 17 février 2024

Palaiseau US 1 / Igny AFC 1 * Seniors F à 11 * D1

Match remis du 16 décembre 2023 à jouer le 24 février 2024

Palaiseau US 1 / Athis-Mons USO 1 * Seniors F à 11 * D1

U15 F à 8

Match n° 27361138 du 20 janvier 2024

Longjumeau FC 1 / Ste Geneviève FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Demande de Longjumeau FC de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Ste Geneviève FC.

La Commission reporte la rencontre au 27 janvier 2024.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 17 DECEMBRE 2023

D4/A

Match n° 26517595 * Milly Gatinais FC 2 / Trois Vallées FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 6 janvier 2024 à 1 h 24.

Amende réglementaire à Milly Gatinais FC pour transmission tardive.

Match n° 26517599 * Ris Orangis US 2 / Etampes FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 janvier 2024.



D5/C

Match n° 26099053 * Evry Courcouronnes 2 / MNVDB FC 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 janvier 2024 à 13 h 26.

Amende réglementaire à Evry Courcouronnes pour transmission tardive.

TI 72 h du 7 janvier 2024 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise 1 / Montgeron ES 1 * D3/A

Plateau Saclay ES 1 / Longjumeau FC 2 * D4/A

Plateau Saclay ES 2 / Itteville AS 2 * D5/A

La Commission demande aux clubs de contacter leurs adversaires pour trouver un accord sur d'autres dates de jeu avant le 2 juin 2024.

La demande de modification, via Footclubs, devra parvenir au Secrétariat du District au plus tard cinq jours précédant la rencontre (accord des deux clubs indispensable).

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 1 / MNVDB FC 1 * D1

Grigny FC 2 / Aigle Fertoise 2 * D5/A

Orsay Bures FC 3 / MNVDB FC 3 * D5/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil FC 3 / Epinay sur Orge SC 2 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Montgeron ES 1 / Sud Essonne 1 * D3/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'heure via Footclubs

igny AFC 2 / Tremplin Foot 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Evry Courcouronnes 1 / Brunoy FC 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26099056 du 14 janvier 2024

Bondoufle AMC 2 / Horizon Aventure ASS 1 * D5/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de Bondoufle.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.



Match n° 26215844 du 21 janvier 2024

Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 2 * D4/B

Demande d'Arpajonnais RC de changement de date via Footclubs.

Le 21 janvier 2024 est une journée inscrite au calendrier général, la Commission maintient la rencontre au 21 janvier 2024 : les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 7 JANVIER 2024

D1

Match n° 26517248 * SO Vertois 5 / Pays Limours ENT 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2

Match n° 26663319 * Athis-Mons USO 6 / Pecqueuse AS 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 janvier 2024.

Match remis du 3 décembre 2023 à jouer le 28 janvier 2024

Fontenay Vicomte FR 5 / Les Lusitaniens 5 * D1

Match remis du 17 décembre 2023 à jouer le 25 février 2024

Pays Limours ENT 5 / Fontenay le Vicomte FR 5 * D1

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Morsang sur Orge FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 27690867 du 13 janvier 2024

MNVDB FC 1 / Viry Chatillon ES 1

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord de l'adversaire, la Commission demande aux deux clubs de trouver une date pour jouer en semaine et d'en aviser le District au plus tôt. (Date butoir : 7 février 2024)



Match n° 27690875 du 13 janvier 2024

Linass Montlhéry ESA 1 / Ste Geneviève FC 1

Demande de Linass Montlhéry ESA de changement de date via Footclubs en raison d'une rencontre de Coupe de L.P.I.F.F.

Refus de Ste Geneviève FC.

En application de l'article 4.5 du règlement de la Coupe de l'Essonne U14, la Commission maintient la rencontre.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 9 DECEMBRE 2023

D3/A

Match n° 26121631 * Ullis CO 2 / St Germain Saintry 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 26762921 remis au 13 janvier 2024

Plateau Saclay ES 1 / MNVDB FC 2 * D4/B

Courriel de Plateau Saclay ES.

La rencontre se déroulera à 13 h 00.

Accord de la Commission.

La Commission demande au club de Plateau Saclay ES de formuler ses demandes de modification de match via l'application Footclubs.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 7 JANVIER 2024

D2/A

Match n° 26101361 * Juvisy Académie 1 / Courcouronnes FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 janvier 2024.

D4/C

Match n° 26779696 * Boussy-Quincy FC 2 / Tremplin Foot 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 janvier 2024.

TI 72 h du 7 janvier 2024 à jouer à une date ultérieure

Pays Limours ENT 1 / Epinay Atlético FC 1 * D3/A



TI Feuille de Match Papier du 7 janvier 2024 à jouer à une date ultérieure

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 1 * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Evry FC 2 / Sainte Geneviève FC 1 * D1

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Brétigny FCS 4 / Portugais Ris Orangis US 1 * D4/B

Mennecy CS 3 / Boussy-Quincy FC 2 * D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Draveil FC 2 / Longjumeau FC 2 * D4/A

Evry Courcouronnes 1 / Athis-Mons USO 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26778621 du 21 janvier 2024

Dourdan Sports 2 / Ste Geneviève FC 2 * D4/B

Demande de Dourdan Sports de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Ste Geneviève FC.

La Commission maintient la rencontre à 12 h 00.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 17 DECEMBRE 2023

D3/A

Match n° 26775729 * Ris Orangis US 2 / Ballancourt FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Longjumeau FC 1 * D2/B

Soisy sur Seine AS 1 / Ulis CO 2 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Paray FC 1 / Linas Montlhéry ESA 2 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 26775736 du 14 janvier 2024

Longjumeau FC 2 / Villebon SPF 1 * D3/A

Demande de Longjumeau FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord de l'adversaire, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26776389 du 14 janvier 2024

Dourdan Sports 2 / Mennecey CS 2 * D3/C

Demande de Dourdan Sports de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure), la Commission reporte la rencontre au 28 janvier 2024 à 12 h 00.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 7 janvier 2024 à jouer le 10 mars 2024

Plateau Saclay ES 1 / Grigny US 1 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau US 1 / Vert le Grand US 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Match n° 26118464 remis au 7 janvier 2024

Aigle Fertoise 1 / Verrières le Buisson 2 * D4/A

Arrêté Municipal de fermeture des terrains de Cerny et de la Ferté Alais.

Courriel des deux clubs pour inversion de la rencontre et accord de la Commission.

Math aller Verrières le Buisson 1 / Aigle Fertoise 1

Le match retour n° 26115804 se déroulera à Aigle Fertoise le 3 mars 2024.

Match n° 26117405 du 14 janvier 2024

Bondoufle AMC 2 / Ris Orangis US 1 * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de Bondoufle.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26118351 du 14 janvier 2024

Boissy sous St Yon 1 / Trois Vallées FC 1 * D3/C

Demande de Boissy sous St Yon d'inversion de la rencontre via Footclubs.

La Commission ne peut satisfaire à votre demande, sans l'accord de votre adversaire.

La Commission maintient la rencontre au stade Albert Batteux à Boissy sous St Yon.

+45 ANS

TI 72 h du 7 janvier 2024 à jouer le 28 janvier 2024

Aigle Fertoise 4 / Bergeries AS 4 * Poule F



Match n° 26755263 remis au 7 janvier 2024

Villejust Avenir 4 / Les Vieux du Foot 4 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de Villejust Avenir reçu le vendredi 5 janvier 2024 après 12 h 00.

Réception d'une FMI (terrain impraticable).

Considérant que le club des Vieux du Foot a été avisé de la fermeture du terrain par le club de Villejust Avenir selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26755285 du 14 janvier 2024

Bondoufle AMC 4 / Villebon SPF 4 * Poule B

Arrêté de fermeture du terrain de Bondoufle.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 2755379 du 14 janvier 2024

Epinay sur Orge SC 4 / Ulis CO 4 * Poule C

Arrêté de fermeture du terrain en herbe d'Epinay sur Orge.

Demande d'Epinay sur Orge SC de changement de date via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.